

Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
**Procès-Verbal Conseil communautaire, au Cube,
du lundi 1^{er} mars 2021 à 18H00**

Etaient présents :

M. MOREAU Serge, Mme LECLERC Claudine, M. DEVYVER Patrick, Mme ROCHER Aurélie, M. DUBOIS Philippe, M. PIMBERT Christian, M. SALLÉ Nicolas, M. LEGROS Jean-Jacques, M. BRISSEAU Daniel, M. CAILLETEAU David, M. TALLAND Maurice, Mme BECEL Ghislaine, Mme JUSZCZAK Martine, M. THIVEL Bernard, Mme WILMANN-THIVAULT Brigitte, M. DE LAFORCADE François, M. LAURENT Patrick, M. ELIAUME Bernard, M. BRUNET Thierry, M. FOUQUET Claudy, Mme SENNEGON Natalie, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. CHAMPION-BODIN Théo, Mme BRÉANT Liliane, M. DESBOURDES Francis, M. POUJAUD Daniel, Mme MORIN Françoise, Mme RIDOUARD Marylène, M. DUBOIS Alain, M. LIBEREAU Franck, M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme BACLE Véronique, M. AUBERT Michel, M. NAUDEAU Philippe, M. BONNIN Jean-Luc, Mme BOULLIER Florence, Mme DECOURT Natacha, M. CHAMPIGNY Michel, Mme VACHEDOR Claire, M. BOST Yvon-Marie, M. d'EU Samuel, Mme RICHARD Annaïck, M. URSELY Frédéric, M. MERLOT Fabrice, M. CORNILLAUD Jacky, Mme ARNAULT Nadège, M. ALIZON Christophe

Etaient absents :

M. BLANCHARD Pascal, M. REDUREAU Jean-Claude, M. DERNONCOUR Mark remplacé par M. LEGROS Jean-Jacques, M. LE FUR Claude remplacé par Mme BECEL Ghislaine, Mme PENAUD Sandra, Mme PARENT Annabelle remplacée par M. LAURENT Patrick, M. DURAND Olivier, M. RAINEAU Laurent remplacé par M. BONNIN Jean-Luc, M. QUERNEAU Naouël, Mme BOISQUILLON Christine, M. ALADAVID Lionel, M. BIGOT Eric

Pouvoirs :

Mme GAUCHER Claudine à M. MARTEGOUTTE Etienne, Mme VIGNEAU Nathalie à M. DE LAFORCADE François, M. LIARD François à Mme BOULLIER Florence

M. CHAMPION-BODIN Théo a été désigné secrétaire de séance

Table des matières

1) PV du conseil communautaire du 2 février 2021	2
2) Rapport sur l'égalité hommes/femmes à la CCTVV	2
3) Débat d'Orientations Budgétaires.....	2
4) Evolution de l'organigramme (services Culture et Tourisme).....	5
5) Modifications tableau des emplois	6
6) Bibliothèque intercommunale : Tarifs 2021.....	7
7) EMI : Tarifs 2021	9
8) Aide à l'immobilier d'entreprises : SCI le Porte-Manteau/SARL Ets Marolleau	9
9) Désignation d'un nouveau délégué du SMICTOM du Chinonais.....	11
10) Dépenses d'investissement avant vote du BP	11
11) Questions et informations diverses	12

1) PV du conseil communautaire du 2 février 2021

Le PV du Conseil communautaire du 1^{er} février, accompagné du diaporama du Syndicat Mixte du Pays du Chinonais, a été joint à la convocation.

M. POUJAUD relève une remarque de correction orthographique.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le PV du 01 février 2021

2) Rapport sur l'égalité hommes/femmes à la CCTVV

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement au rapport d'orientation budgétaire.

Ce rapport présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et [il] décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par l'EPCI sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport a été joint en annexe de la note de synthèse.

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Conseil communautaire,

- **A PRIS ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement au rapport d'orientation budgétaire.

3) Débat d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances exposera la situation de la Communauté de Communes, fortement marquée par la crise sanitaire. Le résultat excédentaire est certes satisfaisant (+ 933 233.17 €, hors report) permettant d'atteindre un excédent de fonctionnement cumulé de 3 973 130.45 €.

Cependant **ce résultat excédentaire résulte très majoritairement de faits conjoncturels** dus à la crise sanitaire (fermeture d'équipements, ralentissement des activités, non réalisation de travaux d'entretien, non remplacement d'agents car baisse d'activités, télétravail, etc). Parallèlement à cette forte baisse de consommation de crédits, toutes les recettes inscrites au BP 2020, en fonctionnement, ont été atteintes.

Il faut donc poursuivre les efforts engagés en 2021 de façon durable.

Le projet de Rapport d'Orientations Budgétaires (**version 3 du 22/02/21**) est joint en annexe 030. Mais, comme les commissions RH-Enfance jeunesse et Economie ont lieu respectivement les 23 et 24 février, une version définitive vous sera envoyée le 25 ou 26 février.

En outre ce DOB s'enrichit de la présentation de la prospective 2021-2026 du cabinet ECOTERRITORIAL (joint en annexe de la note de synthèse).

Le Conseil communautaire est invité à :

- PRENDRE ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question.

M. MOREAU rappelle les objectifs du budget primitif 2021. Le premier est le maintien des mesures ayant eu des effets structurels en 2019 et 2020 :

- L'autorisation du droit des sols 50% à la charge des communes et 50% à la charge de la communauté de communes.*
- Le maintien de l'enveloppe de subventions aux associations non conventionnées au même niveau que le budget 2020 avant COVID, soit 38 800 €.*
- Maintenir les niveaux des dépenses du budget primitif 2020 avant Covid*
- Prendre en compte la poursuite de la crise sanitaire*
- Ne pas augmenter les taux d'imposition*
- En investissement, poursuivre la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) sans emprunt nouveau en 2021 mais en consommant une partie des excédents reportés si nécessaire.*
- Rattraper les travaux de maintenance sur les bâtiments communautaires afin de préserver la qualité du parc immobilier.*

Mme MANSION-BERJON présente ensuite le diaporama relatif au DOB. Au final, le reste à charge des services présentés en commission, dans le budget de fonctionnement, représente une augmentation de 1,64%, soit 40 000 € de plus entre le BP 2020 avant Covid et la proposition au BP 2021.

M. BRISSEAU demande une précision concernant le budget des OM. La partie « plate-forme » a été partiellement remboursée, ou les communes ont toutes perçu leur subvention. Est-ce qu'il y a encore une partie à financer sur le budget 2021 ?

Mme MANSION-BERJON rappelle qu'il avait été demandé aux communes de transmettre leurs dossiers avant le 31/12/2020 pour que l'année 2021 soit la dernière pour le traitement des dossiers. En 2021, il y a donc à la fois des dépenses et des recettes, mais avec plus de dépenses. Pour le versement aux communes, la CCTVV attend d'abord le versement du SMICTOM et reverse ensuite aux communes.

M. POUJAUD rappelle avoir souhaité qu'on diffuse le rapport prospectif de la fusion qui avait été réalisé par le cabinet Stratorial et observe que cela n'a pas été fait et insiste. C'est une étude qui permet d'éclairer, à l'aube de 2021, l'état de la fusion et qu'elle avait été la prospective.

M. POUJAUD demande confirmation que le diaporama utilisé n'était pas dans les pièces jointes qui ont été transmises.

Mme MANSION-BERJON indique que ce diaporama a été conçu pour simplifier la présentation car le Rapport d'Orientations Budgétaires est trop lourd à présenter. Mais elle indique qu'elle peut arrêter cette double présentation et s'en tenir, l'année prochaine, au ROB institutionnel complet !

M. POUJAUD souligne qu'il s'agit simplement d'un problème de suivi de l'exposé.

M. CHAMPIGNY indique avoir participé samedi dernier 20 février à la présentation de M. BOURGEOIS qui avait relevé que l'année 2020 était très exceptionnelle, que ce soit en recettes ou en dépenses. Mais il avait été assez prudent dans ses pronostics et parfois même assez angoissant pour l'avenir. Pour les charges de personnel, il avait été dit que c'était conjoncturel. On a manqué parfois de personnel à cause de moments dramatiques quelquefois. Ce n'est pas qu'il va y avoir des augmentations de personnel à partir de 2021 avec des embauches. L'analyse de M. BOURGEOIS était très bonne et il fallait retenir la comparaison avec les EPCI de même strate. Nous serions à 5 années de désendettement et nous sommes dans un très bon ratio. Cependant, il nous expliquait que la dette était cependant stabilisée et que, ne connaissant pas l'avenir, on ne sait jamais.

M. CHAMPIGNY souligne être un peu méfiant. On l'a déjà vu avec l'Etat, comme on le sait tous, qu'il se désengage de plus en plus. Il s'était engagé à rembourser une certaine somme d'argent importante quand on était à la communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine. La première année, on parle de rembourser à l'euro symbolique, la deuxième année à 75%, la troisième année 50%, 25% et puis après plus rien, faites des économies pour trouver l'argent. Les anciens élus de 2014 encore présents aujourd'hui ont connu une baisse drastique, en moyenne, de la part de l'Etat de 30%. Si nous restons sur la même ligne, nous aurions une capacité d'emprunter 4 millions supplémentaires d'ici la fin du mandat pour les projets mis en place et pour lesquels les maires se sont engagés. Les maires sont des maires ruraux et qui ont été élus pour apporter, qu'elle que soit la commune, des services, des écoles, des équipements sportifs. Nous ne sommes pas dans les 22 communes de la Métropole qui apporte moult argent. M. BOURGEOIS a évoqué un centre aquatique. L'exemple de celui de Fondettes coûte 18M€ que la Métropole finance en propre à 15M€. Donc, ce n'est pas parce que nous sommes des ruraux que nous n'avons pas le droit de nous développer, ce qui nous obligera les uns les autres à prendre des emprunts. Ce qu'il faut rechercher maintenant, ce sont des pistes d'économie. Revoir peut-être certains investissements bien qu'ils soient bien avancés. Rechercher des sources de recettes avec des ventes de biens qui ne servent à rien. Revoir les prix des terrains des zones artisanales par rapport aux secteurs géographiques. Pour le dispositif zéro chômeurs, ce n'est peut-être pas la bonne période.

Mme MANSION-BERJON souligne que M. BOURGEOIS n'a pas dit qu'on pouvait emprunter 4M€. La CCTVV pourrait emprunter environ 500 000 €/an à partir de 2022-2023. En fait, les 4M€ représentent, outre les projets déjà inscrits dans la PPI, la capacité d'investissement de la CCTVV pour le reste du mandat. En fait ces 4 millions d'euros de travaux supplémentaires à la PPI seront financés par les emprunts, conjugués à la ponction sur l'excédent de fonctionnement reporté.

M. PIMBERT rappelle les grandes lignes qui consistent à maîtriser le budget. L'année 2020 a été particulière. Grâce à cette maîtrise budgétaire, on n'a pas besoin de rogner les investissements engagés depuis longtemps dans la PPI. Les investissements supplémentaires seront discutés dans le cadre du CRTE. On peut retirer aujourd'hui une certaine satisfaction d'avoir redressé la situation, tout en étant réaliste. On a été élu pour rendre service à l'ensemble des habitants du territoire. Mais le meilleur signe qu'on aura, c'est quand on aura stoppé la baisse de la population. Il faut donc que le territoire soit attractif pour enrayer cette baisse. Il y a tout un environnement général mais la CCTVV

peut donner le coup de pouce supplémentaire pour être encore plus attractif. Il y a des signaux forts à envoyer, en termes d'accueil et collectivement.

Dans le cadre de la réflexion, notamment pour le CRTE, c'est de se dire qu'on appartient à un même territoire et qu'il faut le faire vivre et avancer dans le même sens.

M. PIMBERT entend les critiques sur les réunions à distance et concède que la configuration actuelle des réunions ne facilite pas les débats. Toutefois, la salle est suffisamment grande avec un matériel adapté pour bien lire les chiffres à l'écran et s'entendre mutuellement.

Les élus dans la salle partagent cet avis sur le confort visuel.

M. ELIAUME dit que la CC s'est bien adaptée aux contraintes sanitaires et que, même à distance, le débat est possible.

Le Conseil communautaire,

- PREND ACTE du Débat d'Orientations Budgétaires 2021.

4) Evolution de l'organigramme (services Culture et Tourisme)

Le Vice-Président aux Ressources Humaines et à l'Enfance Jeunesse présente les éléments de contexte :

Depuis le 1^{er} décembre 2020, le poste de responsable de l'action culturelle est vacant (demande de mutation de l'agent). De plus, l'actuelle secrétaire coordinatrice du service Culture propose de réduire temps de travail de 100% à 70% à compter du 1^{er} mai 2021, afin de préparer un projet professionnel. Cet agent devrait partir en disponibilité en septembre 2021.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le poste de responsable du développement touristique est vacant (mutation de l'agent). Un chargé de mission et une secrétaire « taxe de séjour » assurent, tous deux à mi-temps, le suivi des dossiers et le DGA la partie « stratégie et management ».

Les élus des commissions Culture et Tourisme souhaitent créer de la transversalité entre le tourisme et la culture et que la culture devienne un élément d'attractivité du territoire.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets d'investissement de la CCTVV met en exergue certaines lacunes dans l'organisation administrative actuelle. Un agent contractuel « commande publique et veille juridique » serait un atout précieux pour sécuriser les procédures et optimiser les dépenses communautaires ; ponctuellement, il pourrait apporter une aide aux communes dans le domaine des marchés publics.

Cette évolution de l'organigramme garde comme objectifs la maîtrise de l'enveloppe budgétaire du personnel, l'optimisation des dépenses communautaires et la transversalité entre les services pour une amélioration de l'action publique.

Une évolution de l'organigramme a été présentée en Bureau ; il a émis un avis favorable.

Puis il a été présenté en commission « Ressources Humaines-Enfance-Jeunesse » (23/02), puis en Comité technique le 26/02. Les avis donnés étaient favorables.

Si le conseil communautaire approuve cet organigramme, la création du poste contractuel « commande publique, veille juridique) sera ensuite créé lors du Bureau du 16/03/2021.

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'évolution de l'organigramme actuel.

Mme MANSION-BERJON précise que la proposition est de créer un pôle culture-tourisme, avec un (une) responsable du pôle (70% sur la culture et 30% sur le tourisme), un secrétariat à mi-temps de catégorie

C avec le soutien de la secrétaire existante de catégorie C à 0,5ETP pour la taxe de séjour, la chargée de communication à 0,5 ETP tourisme qui reprendra la communication culture évaluée à 0,2 ETP, la création d'un poste contractuel d'un ETP expert en droit public transversal pour tous les services et les communes. L'enveloppe budgétaire est maintenue par rapport à l'état initial.

M. DE LAFORCADE souligne que le poste spécialisé en marchés publics est très intéressant mais est-ce qu'il suivra aussi les marchés des communes ?

M. PIMBERT indique que ce n'est pas un service juridique complet qui est mis en place parce que cela demanderait d'autres compétences. C'est un poste complémentaire des besoins de la CCTVV et des besoins des communes. Il intervient en complément des services juridiques de l'ADAC. Ce sera quelqu'un de proximité qui pourra donner un renseignement pratique rapidement, dans la cadre de l'élaboration d'un marché ou dans la dématérialisation. En revanche, il ne pourra pas suivre un marché de communes complètement.

Mme MANSION-BERJON confirme qu'il s'agira essentiellement de répondre ponctuellement aux questions des communes mais pas pour suivre des marchés. Il s'agit avant tout de répondre aux besoins de la CCTVV qui sont réels, vu la masse budgétaire en investissement et la complexité des marchés.

M. PIMBERT indique que le souhait est aussi d'optimiser les dépenses en passant des marchés de fournitures, etc.

M. DE LAFORCADE indique que ce qu'il manque aux communes est une aide pragmatique, de quelqu'un qui a l'habitude, plus qu'une aide juridique pure.

Mme MANSION-BERJON précise que l'agent assurera la partie administrative des marchés publics communautaires, la partie technique relevant toujours des chargés de mission. Il assurera aussi la dématérialisation et accompagnera les élus communautaires lors de l'ouverture des plis.

M. PIMBERT rappelle que le groupement de commande voirie que la CCTVV propose aux communes est une procédure compliquée et qu'il y a des améliorations possibles sur ce sujet. Il invite les communes à y réfléchir pour trouver des pistes d'économies sur des marchés conséquents. Il faut pour cela envisager de regrouper des commandes, par exemple sur une voirie partagée entre plusieurs communes.

Mme MANSION-BERJON indique que l'agent pourra assurer ce travail de coordination entre les communes pour le marché de voirie afin d'améliorer celui-ci.

Mme ROCHER souligne qu'il est difficile pour les nouveaux élus de se projeter sur les groupements de commande. On connaît les besoins mais on n'a pas de recul pour connaître les marges de manœuvre financière de sa commune.

M. PIMBERT indique que le groupement de commandes n'est sans doute pas utile pour les petits montants.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'évolution de l'organigramme actuel.

5) Modifications tableau des emplois

En 2020, un agent a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe. Actuellement en poste à 35/35^{ème} sur le grade d'adjoint d'animation, l'agent exerce ses missions en tant que directeur d'ALSH. Les fonctions actuellement exercées par l'agent correspondant au cadre d'emploi des adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe, il est proposé de créer le poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe et de nommer l'agent sur ce grade.

En 2020, un dossier de promotion interne au grade de rédacteur a été proposé par la CC Touraine Val de Vienne au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire. A la suite de la décision favorable du CDG 37, l'agent a été inscrit sur la liste d'aptitude. Actuellement en poste à 35/35^{ème} sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, l'agent exerce ses missions au sein du service d'instruction des Autorisations Droit du Sol (ADS). Les fonctions actuellement exercées par l'agent correspondant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, il est proposé de créer le poste de rédacteur territorial et de nommer l'agent sur ce grade.

Actuellement en poste à 35/35^{ème} sur le grade de rédacteur territorial, l'agent en charge de la partie administrative du service Culturel a demandé à bénéficier d'un temps non complet à hauteur de 70%, à compter du 1^{er} mai 2021. Le projet de réorganisation évoqué précédemment a pris en compte cette demande. Par conséquent, il est proposé de fermer le poste permanent de rédacteur territorial à temps complet et de créer un poste permanent de rédacteur territorial à temps non complet à hauteur de 70%.

Le Comité technique s'est réuni le 26 février. Avis favorable du Bureau.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **SUPPRIME** le poste permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet et **CREE** le poste permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe territorial à temps complet
- **SUPPRIME** le poste permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe territorial à temps complet et **CREE** le poste permanent de rédacteur territorial à temps complet
- **SUPPRIME** le poste de rédacteur territorial à temps complet et de **CREER** le poste permanent de rédacteur territorial à temps non complet à 70%

6) Bibliothèque intercommunale : Tarifs 2021

Il est proposé de reconduire les tarifs 2020 de la bibliothèque intercommunale à l'Île Bouchard pour l'année 2021 :

- Abonnement annuel (de date à date) par famille : 12 € / Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans
- Abonnement annuel pour les groupes d'enfants (crèches, écoles, centre de loisirs, RAM) : Gratuit
- Abonnement annuel pour les EHPAD de L'Île Bouchard, Richelieu et l'hôpital de Sainte-Maure-de-Touraine : Gratuit

Les membres de la commission culture réunis en date du 05/02/2021 ont émis un avis favorable, ainsi que le Bureau.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessus de la bibliothèque intercommunale à partir de 2021.

7) EMI : Tarifs 2021

Il est proposé au Conseil communautaire de fixer dès à présent les tarifs de l'Ecole de musique intercommunale à partir de l'année 2021-2022 en raison des inscriptions qui se déroulent à la fin de l'année scolaire 2020-2021, en reconduisant les tarifs de l'année précédente.

TARIFS 2020 - 2021*	CCTVV			Activité professionnelle sur CCTVV	Hors CCTVV
	Tranches Quotient Familial - 18 ans				
Cours hebdomadaires	< 700 €	700 - 1200€	> 1200 € et 18 ans et +		
Éveil musical (GSetCP; enCP, la découverte instrumentale est incluse)	116 €	129 €	142 €	/	258 €
Découverte instrumentale (à partir du CP)	57 €	62 €	69 €	69 €	73 €
Cursus complet : (Instrument + FM + Pratique collective)	212 €	237 €	260 €	364 €	474 €
Pratique collective seule (Chœur d'enfants, Atelier chœur, Chorale Arcia Chœur, Orchestre d'Harmonie Junior, Ensembles polyphoniques, Musiques Actuelles, FM seule)	71 €	73 €	75 €	75 €	75 €
Instrument seul (si fin de 2 ^e cycle obtenu)	199 €	224 €	244 €	312 €	447 €
2 ^e instrument seul	110 €	135 €	158 €	218 €	270 €
Réduction Union Musicale/Batterie Fanfare si cours d'instrument pris à l'EMI	- 71 €				
Réduction à partir du 2 ^e membre de la famille	-10%				

Les membres de la commission culture réunis en date du 05/02/2021 ont émis un avis favorable à cette proposition, ainsi que le Bureau.

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs présentés ci-dessus de l'Ecole de Musique intercommunale, à partir de l'année scolaire 2021/2022.

8) Aide à l'immobilier d'entreprises : SCI le Porte-Manteau/SARL Ets Marolleau

Les Etablissements Marolleau, situés depuis plus de deux siècles dans la région de Richelieu, sont spécialisés, de génération en génération, dans l'entretien et la conservation des textiles.

La Sarl s'installe sur la ZA Les Varennes à Braslou en 2007. Labellisée « Entreprise du Patrimoine Vivant » (EPV), elle exerce son activité dans le domaine de la conservation préventive (anoxie, micro-aspiration, nettoyage, restauration, photos, conditionnement et stockage spécialisés), de pièces textiles d'opéras, de musées et de maisons de haute couture. Elle compte actuellement 19 salariés.

Pour accueillir de nouvelles collections, l'entreprise doit construire un nouveau bâtiment de 2 400 m², **sur trois niveaux (soit une surface totale exploitable de 7 200 m²)**. La SCI assurera le portage immobilier. Ce projet débouchera sur la création d'au moins 2 CDI.

Par courrier en date du 12 novembre 2020, l'entreprise a saisi la CCTVV pour un accompagnement au titre de l'aide à l'immobilier. Dans ce cadre, la CCTVV a sollicité le Conseil régional conformément à sa convention de partenariat économique. Bénéficiant du zonage Fonds Sud, le projet bénéficiera d'une bonification de 30% de l'aide régionale.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Travaux	1 108 133,35 €	Subventions	69 000,00 €
Terrassement	186 210,46 €	CCTVV	30 000,00 €
Maçonnerie	243 973,37 €	Région Centre Val de	39 000,00 €
Charpente/Bardage	665 462,52 €	Loire	
Electricité/Plomberie	12 487,00 €	Emprunt SCI	1 039 133,35 €
TOTAL	1 108 133,35 €	TOTAL	1 108 133,35 €

Vu la délibération en date du 24 avril 2017 approuvant le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise de la CCTVV,

Vu la délibération du 18 décembre 2017 modifiant le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise de la CCTVV,

Vu la convention de partenariat économique signée le 21 avril 2018 avec le Conseil régional,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement économique du 2 février 2021.

Les membres du Bureau ont émis un avis favorable sur cette question.

M. CHAMPIGNY indique, bien entendu, ne pas être contre le développement économique du territoire mais il y a des antériorités sur le territoire et souhaiterait connaître le prix du m² auquel le terrain a été vendu à la société Le Porte-Manteau par rapport à ALDI à Sainte-Maure. Ce n'est pas le même territoire, la même commune, il y a des différences, mais de mémoire, cela doit être 2 € le m² à Braslou et 60 € le m² à Sainte-Maure. Maintenant, il faudrait rééquilibrer les prix et ne pas pratiquer de différence aussi importante. On a révisé les prix sur les OM. Il y a des recettes à percevoir. 600 000 € de recettes pour ALDI à Sainte-Maure et 6 000 € de recettes pour Braslou environ. Il faudrait peut-être aussi harmoniser les prix puisqu'on est dans la même communauté de communes.

M. MOREAU reconnaît qu'il y a des écarts importants mais le prix s'établit aussi selon le marché. A Braslou, les ventes n'ont concerné que les établissements Marolleau. C'était la seule demande. ALDI a choisi son implantation et c'est une activité commerciale. Il y a des zones artisanales et des zones commerciales. Sur les Saulniers 2, le prix se fait aussi en fonction de l'activité, de la localisation et ça va de 15 à 50 €/m². Ce sont des éléments de réponse.

M. CHAMPIGNY souligne qu'en dehors d'ALDI, d'autres entreprises souhaiteront s'installer à Sainte-Maure. Les prix vont de 15 à 50 €, mais ce n'est pas 2 €. Il faudrait rééquilibrer et revoir aussi les prix en fonction de ceux pratiqués dans les autres communautés de communes.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et 2 abstentions

- **SE PRONONCE** sur l'octroi d'une subvention communautaire de 30 000,00 € au bénéfice de la SCI Le Porte Manteau dans le cadre du projet immobilier présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention fixant les modalités d'octroi.
- **PRECISE** que ces crédits seront inscrits au BP 2021

9) Désignation d'un nouveau délégué du SMICTOM du Chinonais

Suite au décès de M. BARANGER Jean-Marie au sein du conseil municipal de Pussigny, le conseil municipal par délibération en date du 20 janvier 2021, a proposé la désignation d'un nouveau délégué suppléant au SMICTOM du Chinonais, Monsieur ELIOT Samuel.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DESIGNE** M. ELIOT Samuel en qualité de délégué suppléant au SMICTOM du Chinonais.

10) Dépenses d'investissement avant vote du BP

L'article L. 1612-1 du CGCT dispose que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. ».

- Le montant des crédits ouverts au budget (BP + BS + DM) de l'exercice 2020, hors remboursement de la dette, restes à réaliser et report de résultats 4 965 151 €
- La valeur du quart de ces crédits ouverts soit 1 241 637.79 €
- Le montant réel des crédits engagés (voir liste ci-dessous)
- L'affectation (chapitre et article) de ces crédits (voir liste ci-dessous)

Les dépenses d'investissement concernées n'ont pas été engagées juridiquement avant le 31/12/2020 :

- Opération 1131, chapitre 2128, fonction 955 : Gymnase à Richelieu : installation de ganivelle le long de la clôture du gîte de Ligré (demande de Gîtes de France) pour un montant de 2 965 € TT
- Opération 2016, chapitre 2183, fonction 020 : matériel informatique, 2 000 € TTC

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **VALIDE** les engagements de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier

11) Questions et informations diverses

Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations depuis le dernier conseil :

- **DP 2021-007 (exécutoire le 02/02/2021)** : Signature d'un contrat avec CONCIVIO-PRO concernant la fourniture des repas des ALSH de Chaveignes et l'Île Bouchard pour une durée d'1 an, renouvelable 2 fois pour un montant de 2.5060 € HT/repas des maternels et 2.6105 € HT/repas enfants élémentaires et 3.2370 € HT/repas adulte.
- **DP 2021-008 (exécutoire le 08/02/2021)** : Modification des modalités de versement au dossier n° ROY2020-A-12 (DP 2020-034) et versement direct de la subvention au propriétaire sur présentation des factures car SOLIHA n'a pas mis en œuvre la caisse d'avance.
- **DP 2021-009 (exécutoire le 08/02/2021)** : OPAH : Attribution de subvention n° 65 de 1 200 € au dossier PAT2021-E-05 au titre des travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH (au total 15 200 € de subventions / 22 178 € de travaux, soit 68% d'aides).

Vaccinations :

M. PIMBERT indique que, pour l'instant, la Sous-Préfecture a demandé à la CCTVV de relayer l'information sur les besoins en vaccination. Les services de la préfecture cherchent à savoir combien de personnes de + de 75 ans, dépourvus de moyens de communication, seraient susceptibles d'avoir des besoins de vaccination. L'idée est de réserver un créneau pour que ces personnes puissent se faire vacciner. A priori, le taux de vaccination sur le territoire de la CCTVV serait un peu plus faible que dans le reste du département.

Conférence des maires :

Des élus regrettent d'avoir eu l'information sur la date aussi tardivement. Il est donc convenu de reporter la conférence des maires le même jour que le prochain bureau, soit le 16 mars.



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
1^{er} mars 2021**

Sommaire

I / CONTEXTE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES INITIALES 2019

Contexte mondial et national

Rappels suppression de la THRS

III/ COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE VAL DE VIENNE

1°) Rappels des objectifs du DOB 2020

2°) Résultats CA 2020

3°) Ratios CA 2020 : des signaux positifs mais en trompe l'oeil

4°) Orientations BP 2021 en fonctionnement

5°) Orientations BP 2021 en investissement

6°) Budget Ordures ménagères (CA 2020-orientations 2021)

I / Dispositions de la Loi de Finances Initiale 2021

Contexte macro-économique de la Loi de Finances Initiale 2021

Au niveau mondial

- Baisse conjoncturelle historique du PIB monde de – 4.5% en 2020
- Baisse de -7.9% en zone euro et -5.2% aux USA, mais – 1.5% en zone Asie
- Accélération de l'endettement public et privé, même si l'endettement public était déjà fort avant la COVID ; tous les pays de la zone euro ont plongé dans le rouge en 2020 avec un déficit public moyen de 8.8% de PIB ; la France est à – 11% alors qu'elle était à -3% en 2019 !
- Environnement financier à risques : L'argent abondant (taux nuls ou négatifs) a engendré une survalorisation des actifs financiers et immobiliers (risques de bulles spéculatives)
- Des tensions géopolitiques qui demeurent (Taïwan Mer de Chine, Corée du Nord, Iran-Moyen Orient, Russie, Turquie, Chine-USA).

Contexte macro-économique de la Loi de Finances Initiale 2021

Au niveau national

- Perte de PIB en volume estimée entre -10 et -11% est historique alors que la croissance du PIB (en volume) était de +2,2% en 2017, +1,7% en 2018, +1,4% en 2019.
- Le chômage en hausse alors même que l'économie est largement soutenue par les aides de l'Etat. Les prévisions évoquent un taux de chômage de +11% à fin 2021, entraînant déficit de l'UNEDIC, accroissement des pauvretés et un défaut de confiance des consommateurs.
- Les perspectives d'investissement des entreprises seraient de + 14.9% en 2021, après -15% en 2020.
- L'effet de rattrapage de consommation des services et d'effet report de 2020 sur 2021 est peu probable dans les domaines de la culture, du tourisme, cuisine-hôtellerie-restauration.
- Heureusement l'inflation est quasi nulle : +0.2 % en 2020. La prévision d'une inflation à +0.6% en 2021 permet d'alléger le fardeau de la dette.

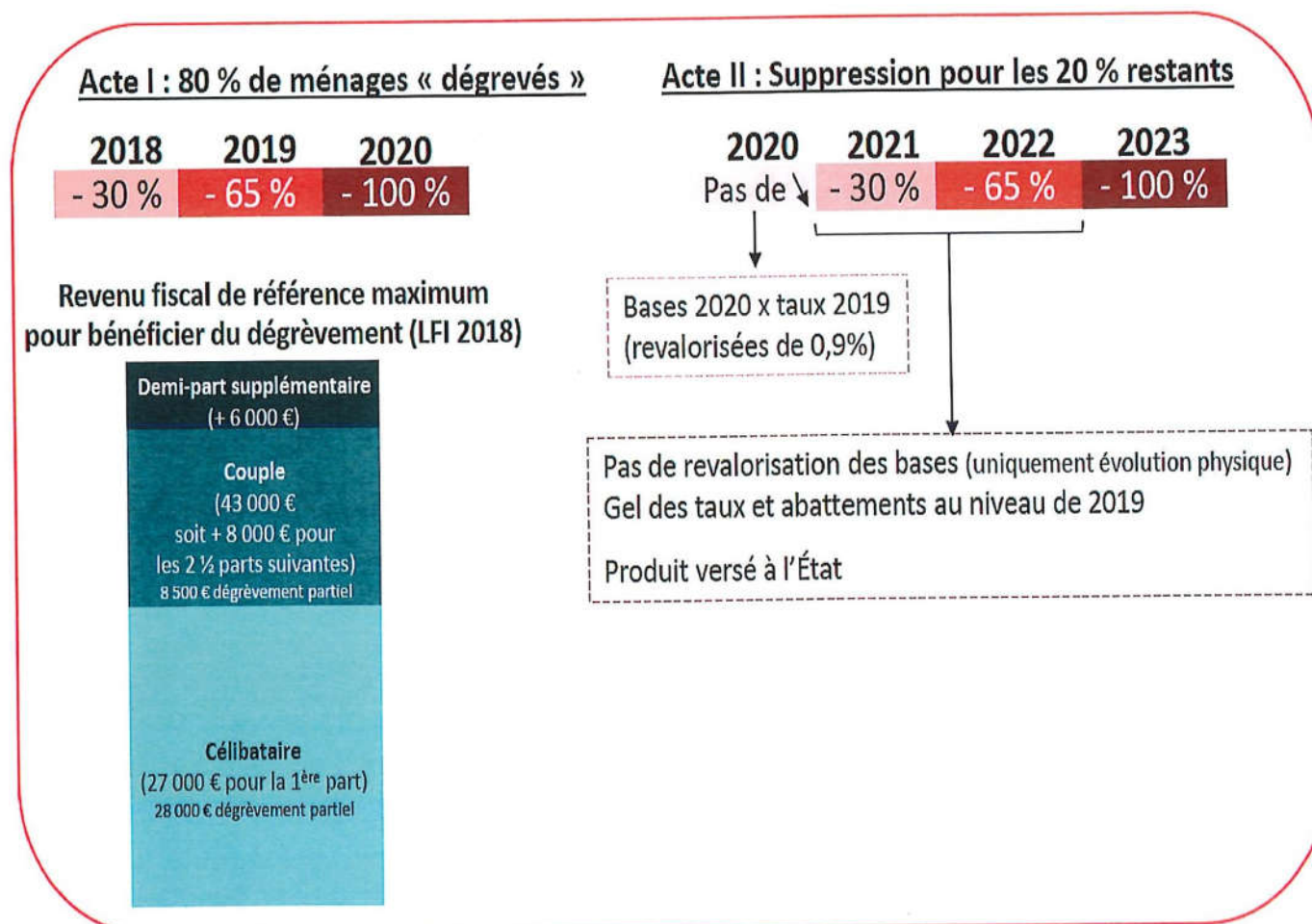
Objectifs de la Loi de Finances Initiale 2021

- Stabilisation de la péréquation financière horizontale : stabilisation du FPIC à 1Mds €
- Relance de l'économie grâce au plan de France Relance sur 3 axes principaux : Ecologie, compétitivité et cohésion. Pour les collectivités locales, France Relance prévoit des mesures d'environ 16 milliards d'euros
- Renforcement des dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DSIL)
- Suppression de la Taxe d'Habitation : dégrèvement complet et progressif de la TH pour 80 % des ménages, puis pour les 20% de ménage restant.

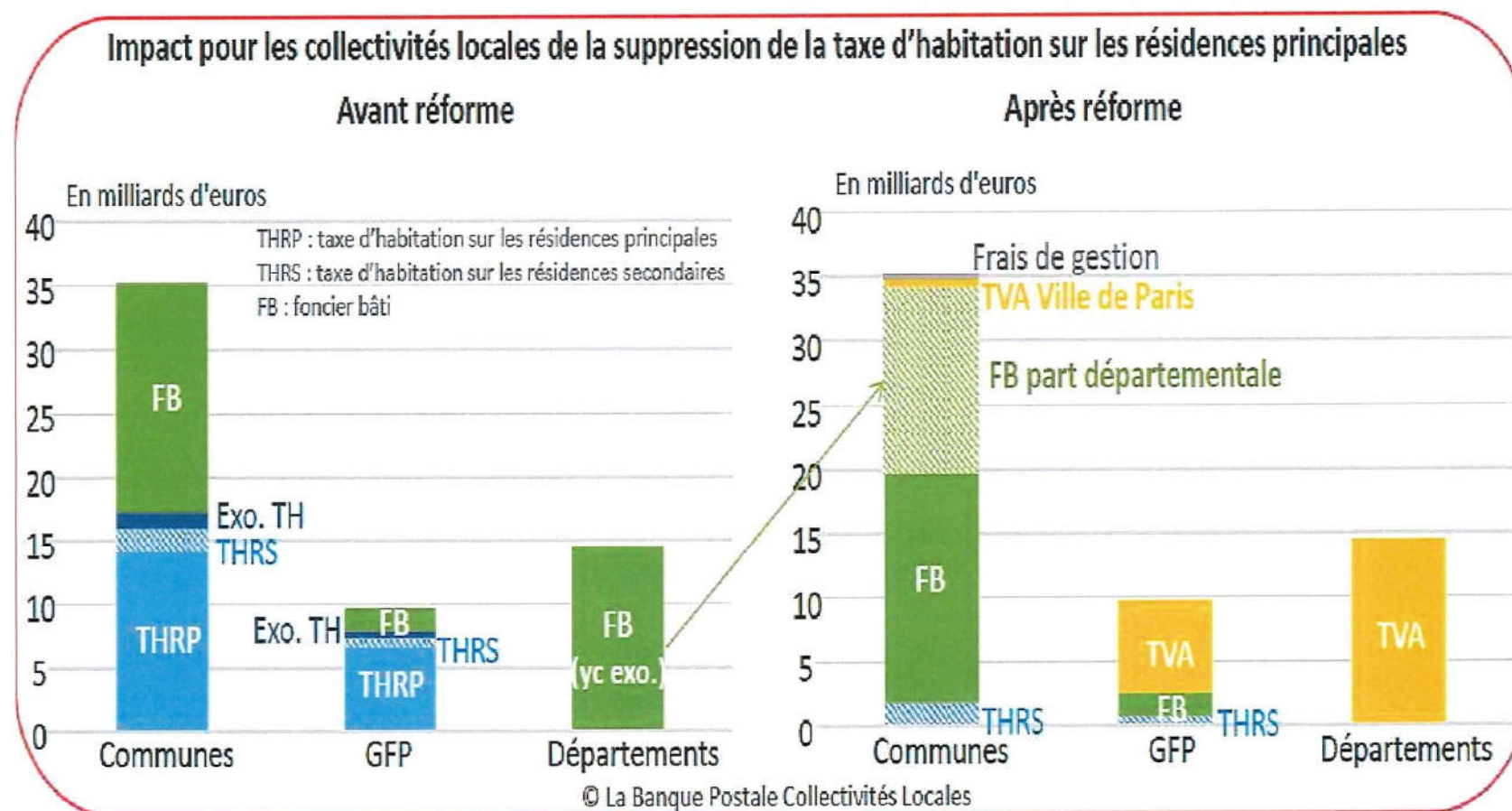
Chiffres clefs de la Loi de Finances Initiale 2021

- ☐ Taux de **revalorisation forfaitaire bases fiscales +0.2%** (contre + 1,2% en 2020)
- ☐ DGF : 26,756 Mds € (-90 M€/2020)
- ☐ FCTVA : 6.546 Mds€ (+ 0.546 Md€ /2020)
- ☐ Total concours financiers aux collectivités territoriales (prélèvements sur Recettes de l'Etat) : 43.25 Mds€ (évolution +4.8%/2020)
- ☐ FPIC : stabilisé à 1Mds €

Zoom sur la suppression de la TH sur les Résidences Principales



Zoom sur la suppression de la TH sur les Résidences Principales : Impacts sur les collectivités territoriales



Communauté de Communes TOURAINNE VAL DE VIENNE :

1°) Rappels des objectifs BP2020

Contexte et des objectifs de 2020

Rappels des CA depuis fusion, hors reports antérieurs :

CA 2017 : + 6 000 €

CA 2018 : - 58 638 €

CA 2019 : + 471 835 €

Objectifs du DOB 2020 (02/03/2020)	Résultats obtenus
Equilibrer le BP 2020 sans ponctionner sur l'excédent de fonctionnement	BP 2020 équilibrer dans ponction de l'excédent reporté (hors dépenses imprévues)
Retrouver une CAF nette à 400 000 € minimum	CAF nette 2020 à 1 263 744 € (mais exceptionnelle et conjoncturelle !)
Poursuivre la hausse des recettes et la baisse des dépenses et	Produits réels de fct : + 0,5% Charges réelles de fct : - 10,16%
Poursuivre la réalisation des investissements de la PPI	Dépenses d'équipements CA 2020 + RAR = 3 145 257 €/ BP 20 : 6 095 864 € Soit 52% de « réalisés » (liquidés et engagés)

Faits marquants de l'année 2020

- 01/01/2020 : Ouverture des cabinets satellites à St Epain
- 27/01/2020 : Vote définitif du PLUi, arrêt projet du PCAET, renouvellement de la convention avec l'OT Azay-Chinon-Val de Loire
- 17/03/2020 : 1^{er} confinement et début de la crise sanitaire avec les conséquences suivantes pour la CCTVV
 - Elections municipales et communautaires reportées
 - Vote du BP 2020 au 27/07/2020
 - Baisse des dépenses d'entretien des bâtiments, fermeture totale ou partielle d'équipements, annulation des spectacles, des camps estivaux, sous-dépenses en saisonniers et remplacements divers, télétravail
- Travaux de dépollution non réalisés du bassin de la ZA des Saulniers II (accord pompage en fev 2021)

Communauté de Communes
TOURAINNE VAL DE VIENNE :
2°) Résultats CA 2020

Résultats de l'exercice 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice 2020 (hors reports)	8 062 048,38 €	8 991 853,95 €	929 805,57€
Reports N-1	- €	3 039 897,28 €	3 039 897,28 €
Résultats cumulés	8 062 048,38 €	12 031 751,23 €	3 969 702,85 €

Le résultat de fonctionnement est largement excédentaire en 2020, mais les résultats sont dus aux non-dépenses du 011 liées au COVID + non travaux de dépollution à la ZA des Saulniers II. C'est une situation conjoncturelle.

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat de l'exercice	2 097 741,39 €	1 780 992,59 €	- 316 748,80 €
Reports N - 1	- €	995 034,62 €	995 034,62 €
Résultat cumulé	2 097 741,39 €	2 776 027,21 €	678 285,82 €
Restes à réaliser	1 695 722 €	1 024 759 €	- 670 963 €
TOTAUX	3 793 463,39 €	3 800 786,21 €	7 322,82 €

Dépenses de fonctionnement 2020

Chapitre	% consommation	CA 20/BP 20 en €	Explications
011	62,80 %	- 490 000 €	- 80 000 € dépollution non réalisée, baisse des activités enfance-jeunesse, saison culturelle suspendue, télétravail, baisse entretien bâtiments et véhicules
012	92,85 %	- 160 000 €	Suppression des camps estivaux, peu de remplacements nécessaires car baisse des activités, personnel extérieur en baisse, 6 mois sans chargé de com.
65	92,32 %	- 92 000 €	- 20 000 € parc Richelieu; - 30 000 € subv, - 10 000 marketing territorial, etc
67	12,58 %	- 16 000 €	Moins de titre annulés que prévus
TOTAL	89,79 %	- 1 088 000 €	Non-consommations de crédits conjoncturelles

Recettes de fonctionnement 2020

Chapitre	% consommation	CA 20/BP 20 en €	Explications
013	372 ,98 %	+ 42 000 €	Remboursement assurance sur les arrêts maladie
70 produits des services	100,25 %	identique	Révision à la baisse des produits des services lors du BP 2020 en juillet. Mais 50 000 € de moins entre CA 2020 et CA 2019
73 impôts	99,30 %	- 42 500€	Baisse de la TASCOM, hausse de l'IFER
74 dotations	102,55% %	+ 54 713 €	+ 35 000 € CAF+ DDSC (COVID)
75 loyers	102,44%	+ 7 180 €	Impact annulation loyers en 2021 car votés le 07/12
77 pduits except.	456%	+ 35 000 €	Cessions de terrains
TOTAL	101,10 %	+ 97 000 €	Toutes les recettes réalisées malgré la crise, mais le BP 2020 avait déjà pris en compte la baisse de produits liés au contexte sanitaire

Communauté de Communes TOURAINNE VAL DE VIENNE :

3°) Ratios CA 2020 positifs, mais
« en trompe l'œil »

Des ratios exceptionnels et conjoncturels en 2020

Rubrique/ratios	2017	2018	2019	2020	Variations
Produits réels de fct	5 620 369 €	5 482 509 €	5 772 798	5 781 302	+ 0,15%
_ charges réelles de fct	4 354 303 €	4 725 324 €	4 521 505	4 062 038	- 10,16%
= capacité d'autofinancement CAF brute	1 266 066 € (22,53%)	730 185 € (13,32%)	1 251 293 (21,68%)	1 719 264 (29,74%)	+37,40%
_ Remboursement de la dette	495 176 €	494 512 €	469 729 €	455 520 €	-3,02%
= CAF Nette	770 890 €	235 673 €	781 564 €	1 263 744 €	+62%

L'effet ciseau (hausse des dépenses et baisse des recettes) qui avait conduit à une très forte dégradation de la capacité d'autofinancement en 2018 avait été enrayé en 2019. malgré la crise sanitaire, l'exercice 2020 affiche une CAF nette exceptionnelle mais conjoncturelle. Elle permet néanmoins de consacrer 1 263 744 € au financement des dépenses d'équipement qui seront fortes en 2021 et 2022 au vu de la PPI.

Poids des charges du personnel

Rubrique/ratios		2017	2018	2019	2020
Poids des charges de personnel selon DDFIP	Normes entre 30 et 40%	42,96% 1 870 393 €	44,81% 2 136 323 €	47,46% 2 146 131 €	49,42% 2 007 442 €/ 4 062 038 €
Rigidité des charges de structure (charges perso CAF+ intérêts d'emprunt/pdt fct CAF)	Faible :0,471 Critique : 0,55	0,37	0,43	0,41	0,38

les dépenses de personnel sont en baisse par rapport au CA 2019, à cause de la crise sanitaire, mais la baisse des charges de fonctionnement CAF en baisse aussi augmente mécaniquement le %.

Rubrique/ratios	Moy EPCI 15/30 000 habs 2018	2017	2018	2019	2020
Poids des charges de personnel selon Chambre Régionale Cptes	38,40 %	25% 1 939 000€	26% 2 176 000 €	27% 2 220 000€	29% 2 065 000 €/ 7 068 000€
Dépenses personnel/hab	111 €	75 €	84 €	85 €	80 €

Evolution du personnel communautaire en 2020 (en ETP par type de services)

Services	Nombre d'ETP au 01/01/2020	Nombre d'ETP au 01/01/2021
Administratif/technique	9,29	9,79
Transports scolaires	0,47	0,47
Culture	9,34	8,34
Sport	0,5	0,5
Jeunesse/Famille	19,85	19,61
Habitat	0,7	0,7
Numérique et Environnement	4,44	4,44
Economie, tourisme, FS	1	1
Tourisme	0,5	1
FS/MSAP	1,66	1,66
TOTAL	47,75	47,51

Des ratios aux signaux stables : Poursuite du désendettement

Rubrique/ratios	2017	2018	2019	2020
Dettes financières	5 746 494 €	5 560 386 €	5 085 857 €	4 632 445 €
Ratio surendettement (encours de dette/pdt fonct CAF)	1,02	1,01	0,88	0,80
Poids des annuités/pduit fct CAF (norme < 20%)	11,39%	11,61%	10,22%	9,77 %
Fonds de roulement (45 j)	243	271	290	404

L'encours total de la dette est de 4 632 445€, soit 180 € par habitant (contre une moyenne régionale à 161 €/hab). Il faudrait 9,62 mois de produits de fonctionnement réels pour rembourser l'intégralité des dettes bancaires et assimilés (contre 6 mois pour la moyenne régionale). Depuis 2017, la CCTVV se désendette.

Le fonds de roulement est d'un très bon niveau (4 662 920 €) et permet de couvrir aisément le décalage entre encaissements et décaissements (représente plus de 404 jours pour un seuil minimum préconisé de 45j). Il faudra ponctionner ce fonds de roulement avant d'emprunter.

Communauté de Communes TOURAINNE VAL DE VIENNE :

4°) Orientations BP 2021 :
BP 2021 $\leq$ BP 2020 avant COVID
en FONCTIONNEMENT

Objectifs BP 2021

- **Maintien des mesures ayant eu des effets structurels en 2019+ 2020 : 50/50 ADS, maintien des indemnités d'élus, maintien de l'enveloppe aux associations non conventionnées au même niveau que le BP 2020 avant COVID (38 800 €).**
- **En dépenses, maintenir le niveau de dépenses suivant : $BP\ 2021 \leq BP\ 2020$ avant COVID.**
- **Prendre en compte la poursuite de la crise sanitaire.**
- **Pas d'augmentation d'impôts**
- **En investissement, poursuite de la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, sans emprunts nouveaux en 2021 mais en consommant une partie des excédents reportés.**
- **Rattraper les travaux de maintenance sur les bâtiments communautaires afin de préserver la qualité du parc immobilier communautaire.**

Tendances des dépenses fonctionnement 2021 prévisionnelles issues des commissions

Commissions	BP 2020 avant COVID	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
Culture	675 775	609 386	548 988,10	646 607
Tourisme	434 979	428 539	303 682,55	423 825
Sport	245 345	249 596	189 327,79	229 750
Environnement	160 790	160 790	154 901,79	140 530
Services au public	261 434	288 321	257 512,60	284 671
Amgt + GDV	82 292	82 292	68 476,22	103 700
Habitat	62 847	62 847	39 379,90	66 219
Numérique	25 878	25 878	20 872,09	22 297
Enfance-jeunesse	1 297 963	1 248 983	1 122 657,00	1 317 216
Economie ZA	174 562	179 209	66 437,48	108 837
Eco-Commerces	148 400	136 560	132 243,00	150 592
TOTAUX	3 569 265	3 472 401	2 904 478,67	3 494 244

Tendances des Recettes fonctionnement 2021 prévisionnelles issues des commissions

Commissions	BP 2020 avant COVID	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
Culture	120 241	98 548	113 924,17	108 473
Tourisme	144 150	109 400	102 178,24	115 950
Sport	31 000	22 500	24 935,91	11 500
Environnement	8 600	8 600	0	8 600
Services au public	302 050	301 897	302 105,83	305 819
Amgt + GDV	0	0	0	0
Habitat	4 030	4 030	4 262,50	4 220
Numérique	0	0	0	0
Enfance-jeunesse	587 711	542 234	624 636,00	578 870
Economie ZA	65 603	67 694	68 520,66	65 865
Eco-Commerces	46 422	46 492	45 252,37	46 562
TOTAUX	1 312 807	1 201 395	1 285 815,68	1 245 859

Tendances des Restes à charge fonctionnement 2021 prévisionnel issus des commissions

TOTAL	BP 2020 avant COVID	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021
DEPENSES	3 569 265 €	3 472 401 €	2 904 478,67 €	3 494 244 €
RECETTES	1 312 807 €	1 201 395 €	1 285 815,68 €	1 245 859,67 €
RESTES A CHARGE	2 256 458 €	2 271 006 €	1 618 662,99 €	2 248 384,33 €

Objectif BP 2021 ≤ BP 2020 avant COVID atteint avec des dépenses en baisse et une évaluation des recettes prudentes. Cependant les services généraux administratifs et techniques, ainsi que la fiscalité, les AC, etc n'apparaissent pas ici. En 2021 des crédits à la hausse au 011 pour la maintenance et l'entretien des bâtiments.

Orientations Ressources Humaines BP 2021

- ❑ Poste contractuel « chef de projet petites Villes de Demain-CRTE » : 40 000 €/an, subventionné à 75% + 18,75% par PVD
- ❑ Recrutement chargée de communication au 01/01/2021, financée à 40% par l'Europe mais avec décalage d'1 an
- ❑ Modification de l'organigramme avec pôle culture-tourisme + création d'un responsable marchés publics : + 30 000 €/2020, mais pas d'augmentation par rapport à l'état initial (2019)
- ❑ Estimation d'une enveloppe révision RIFSEEP 15 000 €
- ❑ Prise en compte de la hausse du coût horaire du personnel extérieur, du Glissement Vieillesse technicité lié aux évolutions automatiques de carrière des agents.

Orientations RH BP 2021 : Maîtrise du reste à charge

Imputation	BP 2020 avant COVID	BP 2020	CA 2020	Propositions BP 2021	% Variation BP N / BP N-1 (avant COVID)
Dépenses chap 011 (Formation, frais de mission, assistance du CDG 37 / Document Unique)	24 500 €	22 800 €	9 392 €	28 900 €	17,96%
Dépenses chap 012 (Frais de personnel total)	2 251 326 €	2 224 163 €	2 065 037 €	2 324 638 €	3,26%
<i>dont régie directe</i>	2 117 747 €	2 102 627 €	1 991 494 €	2 184 178 €	3,14%
<i>dont personnel extérieur</i>	133 579 €	121 536 €	73 543 €	140 460 €	5,15%
Dépenses chap 65 (Indemnités des élus)	156 869 €	152 861 €	140 636 €	136 133 €	-13,22%
TOTAL DEPENSES	2 432 695 €	2 399 824 €	2 215 066 €	2 489 671 €	2,34%
Recettes chap 013 (Rmbt. assurances statutaires)	10 942 €	15 442 €	57 595 €	10 000 €	-8,61%
Recettes chap 70 (Rmbt. mises à disposition + OM)	116 955 €	116 955 €	113 539 €	106 674 €	-8,79%
Recettes chap 74 (Participations Etat et communes - contrat PVD) *	- €	- €	- €	30 289 €	
TOTAL RECETTES	127 897 €	132 397 €	171 134 €	146 963 €	14,91%
RESTE A CHARGE	2 304 798 €	2 267 427 €	2 043 931 €	2 342 708 €	1,64%

Subventions: prévisions 2021

Article budgétaire et type de subventions	Subventions attribuées le 27/07/2020	CA 2020	Demandes des associations pour 2021	Propositions des commissions pour 2021
Article 6574 : Subventions aux associations conventionnées	669 398,48 €	642 021,74 €	658 355,32 €	658 355,32 €
Article 6574 : Subventions aux associations NON conventionnées	34 539 €	30 802 €	77 196 €	34 070 €
Sous total 6574	703 937,48 €	672 823,74 €	735 551,32 €	692 425,32 € (soit – 11 512,16 € / BP 2020)
Compte 65888 « reversement aux associations » qui animent MSAP/FS	44 375,00 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Compte 627341 « Richelieu en art »	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Compte 6815 Provision Roue Tourangelle	0 €	0 €	3 750 €	3 750 €
TOTAL	750 812,48€	720 885,74	786 801,32	743 675,32

Communauté de Communes TOURAINNE VAL DE VIENNE :

5°) Orientations BP 2021 en INVESTISSEMENT

CULTURE INVESTISSEMENT 2021 (com.05/02/21)

Opérations	BP 2020	CA 2020	RAR	Prop.nouvelles	prop BP 21
Ecole de musique	6 901,00 €	6 392,35 €	- €	7 700 €	7 700,00 €
Bibliothèque interco	5 880,00 €	1 486,44 €	4 320€	2 500 €	6 820 €
TOTAL CULTURE DEPENSES	12 781,00 €	7 878,79 €	4 320 €	10 200€	14 520 €

TOURISME INVESTISSEMENT 2021 (com. 11/02/21)

Opérations	BP 2020	CA 2020	RAR	Prop.nouvelles	prop BP 21
Voie verte	41 711,00 €	9 591,98 €	32 119,00 €	2 472,00 €	34 591,00 €
Circuits cyclotouristiques	3 000,00 €	453,42 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Scénographie Voie verte	1 000,00 €	- €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
Amgt gare Richelieu	2 665,00 €	834,31 €	288,00 €	13 000,00 €	13 288,00 €
Amgt gare Champigny	780,00 €	165,00 €	615,00 €	2 000,00 €	2 615,00 €
Amgt gare Coutureau	932,00 €	165,00 €	767,00 €	- €	767,00 €
Amgt gare Ligré	40 400,00 €	27 942,05 €	6 974,00 €	6 000,00 €	12 974,00 €
Espaces extérieurs gares	54 986,00 €	54 985,68 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €
Amgt camping	5 400,00 €	2 720,83 €	- €	12 100,00 €	12 100,00 €
Hangar la Richelaise	270 000,00 €	102,00 €	15 960,00 €	254 040,00 €	270 000,00 €
TOTAL TOURISME DEPENSES	420 874,00 €	96 960,27 €	56 723,00 €	304 612,00 €	361 335,00 €

Propositions : Renforcer l'équipement du camping à Marcilly sur Vienne.

TOURISME INVESTISSEMENT 2021

(commission 11/02/2021)

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits 2021	propositions Total BP 21
Voie verte	30 000,00 €	30 000,00 €			
Scénographie VV	37 464,00 €	37 500,00 €			
Amgt gare Richelieu	14 793,00 €		14 793,00 €		14 793,00 €
Amgt gare Champigny	23 428,73 €		23 428,00 €		23 428,00 €
Amgt gare Coutureau	13 827,82 €		13 827,00 €		13 827,00 €
Amgt gare Ligré	92 255,03 €		92 255,00 €		92 255,00 €
Espaces ext. gares	34 553,00 €		34 553,00 €		34 553,00 €
Hangar la Richelaise	180 000,00 €		10 640,00 €	169 360 €	180 000 €
TOTAL	426 321,58 €	67 500 €	189 496,00 €	169 360 €	358 856 €

SPORT INVESTISSEMENT 2021

(commission 16/02/2021)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions total BP 21
Gymnase Nouâtre	7 600 €	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €
Gymnase Ste Maure	37 642 €	6 662,77 €	13 155 €	20 400 €	33 555 €
Gymnase IB	55 070 €	44 076,69 €	0 €	19 500 €	19 500 €
Gymnase Richelieu	195 000 €	1 108,80 €	145 200 €	1 967 460€	2 112 660 €
TOTAL DEPENSES	295 312 €	51 848,26 €	158 355 €	2 013 360 €	2 171 715 €

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions total BP 21
Gymnase IB	14 100 €	2 845 €	9 870 €	0 €	9 870 €
Gymnase Richelieu	0 €	0€	0 €	1 372 830 €	1 372 830 €
TOTAL RECETTES	14 100 €	2 845 €	9 870 €	1 372 830 €	1 382 700 €

SERVICES AU PUBLIC INVT 2021 (commission 18/02/21)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux	Total BP 21
Gendarmerie IB	960 177€	486 628,36€	424 881 €	35 500 €	460 381 €
Gendarmerie Rich.	210 000 €	0 €	210 000 €	0 €	210 000 €
MSP du Richelais	5 000 €	0 €	1 566 €	10 000 €	11 566 €
MSP Bouchardais	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €
MSP Ste Maure	127 560 €	3 240 €	11 623 €	140 000 €	151 623 €
Cabinet St Epain	51 294 €	35 731,42 €	7 880 €	5 000 €	12 880 €
Cabinet Nouâtre	80 000 €	0 €	0 €	80 000 €	80 000€
Maison Ass solidaires	2 377 €	1 376,76 €	488 €	1 000 €	1 488 €
FS du Richelais	20 941 €	13 999,39 €	2 755 €	3 500 €	6 255€
FS Ste Maure	10 000 €	1 221,60€	0 €	10 000 €	10 000 €
MSAP Panzoult	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
Ancien bat SDIS IB	1 500 €	892,80 €	0 €	8 000 €	8 000 €
Local matériel Rich.	4 000 €	1 056	1 929 €	0 €	1 929 €
Stands	5 300 €	0 €	4 947 €	5 000 €	9 947 €
TOTAL DEPENSES	1 480 649 €	544 146,33 €	666 069 €	330 500 €	996 569€

SERVICES AU PUBLIC INVT 2021 (commission 18/02/21)

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions total BP 2021
FS Richelieu	1 453,00 €	1 453,00 €	0 €	0 €	0 €
Amgt gares SNCF	59 463,50 €	0 €	59 463 €	0 €	59 463 €
MSP Ste Maure- St Epain- Nouâtre	434 105,00 €	246 175,92 €	87 500 €	0 €	87 500 €
Maison Ass solidaires	73 500,00 €	73 500,00 €	0 €	0 €	0 €
Gendarmerie IB	580 000,00 €	221 758,64 €	422 954 €	0 €	422 954 €
Gendarmerie Rich	100 000,00 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €
TOTAL RECETTES	1 248 521,50 €	542 887,56 €	669 917 €	0 €	669 917 €

AMENAGEMENT ESPACE INVESTISSEMENT 2021 (commission 16/02/21)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions BP 2021
3 Aires d'accueil GDV	176 015 €	139 239,41 €	21 519 €	314 001 €	335 520 €
PLUi	64 097 €	42 341,48€	0 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	240 112 €	181 580,89 €	21 519 €	315 001€	336 520 €

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions total BP 2021
Aires d'accueil GDV	35 478 €	35 228 €	0 €	205 600 €	205 600 €

HABITAT/ NUMERIQUE INVT (commission 16/02/21)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions BP 2021
OPAH	576 413 €	143 391,00 €	357 611 €	164 000 €	521 611€
Démolition IB	36 000 €	32 308,00 €	0 €	0 €	0€
Numérique à l'école	125 000 €	112 460,40	0 €	0 €	0€
Schéma d'amgt numérique	456 193 €	152 065,00 €	304 128 €	0 €	304 128 €
Wifi touristique	30 000 €	776,11 €	7 191 €	22 850 €	30 041 €
TOTAL DEPENSES	1 223 606 €	441 000,51	668 930 €	186 850 €	855 780 €

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Prop total BP 2021
OPAH	75 560 €	65 183 €	0 €	92 371 €	92 371 €
Démolition IB	11 384 €	11 800 €	0 €	0 €	0 €
Numérique à l'école	50 800 €	0 €	50 800 €	0 €	50 800 €
TOTAL RECETTES	137 744 €	76 983 €	50 800 €	92 371 €	143 171 €

ENFANCE JEUNESSE INVESTISSEMENT 2021

(commission du 23/02/2021)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions BP 2021
Multi-accueil Richelieu	8 700 €	0 €	0 €	7 500 €	7 500 €
Pole petite enf. STMT	15 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Centres de loisirs	14 650 €	2 269 €	5 364 €	4 636 €	10 000 €
ALSH IB	460 000 €	9 012,35 €	48 702 €	651 298 €	700 000 €
Multi-accueil IB	14 000 €	7 807 €	2 286 €	9 713 €	11 999 €
RAM	5 000 €	0 €	540 €	1 460 €	2 000 €
TOTAL	517 350 €	19 088,35 €	56 892 €	674 607 €	731 499 €

ENFANCE JEUNESSE INVESTISSEMENT 2021

(commission du 23/02/2021)

Opération- RECETTES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Propositions BP 2021
Multi-accueil Richelieu	2 100,00 €	0 €	2 100 €	0 €	2 100 €
Centres de loisirs	6 318,00 €	6 318,00 €	0 €	0 €	0 €
ALSH IB	277 208,00 €	4 214,50 €	99 272 €	280 000 €	379 272 €
Multi-accueil IB	3 143,61 €	0 €	1 864 €	0 €	1 864 €
RAM	1 440,00 €	0 €	1 440 €	0 €	1 440 €
TOTAL	290 209,61 €	10 532,50 €	104 676 €	280 000 €	384 676 €

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INVESTISSEMENT 2021

(sous réserve commission 02/03/2021)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Proposition total 2021
ZI Richelieu	8 500 €	0 €	0 €	20 000 €	20 000 €
ZA Crouzilles	6 524 €	6 524,00 €	0 €	0 €	0 €
ZA Braslou	4 100 €	4 036,44	0 €	0 €	0 €
ZA Talvois	12 500 €	0 €	12 096 €	0 €	12 096 €
ZA saulniers I	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
Avance trésorerie SET	70 000 €	70 000,00 €		70 000 €	70 000 €
Bât blanc Saulniers II	5 000 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €
Fonds Renaissance	25 271 €	25 271,00 €	0 €	0 €	0 €
Subventions immobilier d'ents	200 000 €	50 280,86	15 000 €	185 000 €	200 000 €
TOTAL DEPENSES	331 895 €	156 112,30€	27 096 €	335 000 €	362 096 €

ANIMATION ECONOMIQUE INVESTISSEMENT 2021 (commission 23/02/2021)

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Proposition total 2021
Subventions dossiers DIACRE	50 000 €	29 519 €	1 189 €	50 000 €	51 189 €
Territoire Zéro Chômeur Longue Durée	0 €	0 €	0 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DEPENSES	50 000 €	29 519 €	1 189 €	60 000 €	61 189 €

Proposition : Eventuelle participation au capital de l'Entreprise à But d'Emploi, dans le cadre de l'appel à projets « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » déposé par l'association ACTYVAL.

DIVERS INVESTISSEMENT 2021

Opération- DEPENSES	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Proposition total 2021
Siège Panzoult	10 000 €	0 €	8 304 €	150 000 €	158 304 €
Informatique	71 253 €	12 641,08 €	353 €	30 000 €	30 353 €
Mobilier, matériel, véhicules	24 000 €	37 496,29 €	0 €	30 000 €	30 000 €
Aménagement voie d'accès déchèterie Ports sur Vienne	0 €	0 €	0 €	25 000 €	25 000 €
TOTAL DEPENSES	105 253 €	50 137,37 €	8 657 €	235 000 €	243 657 €

Propositions :

Suite au départ de la trésorerie, réflexions sur l'aménagement de cet espace avec l'ADAC.

Aménagement de la voie d'accès à la déchèterie à Ports sur Vienne, sur le budget général.

RECAPITULATIF INVESTISSEMENTS 2021

	BP 2020	CA 2020	RAR	Nouveaux crédits	Proposition total 2021
TOTAL DEPENSES	4 677 832 €	1 578 272,07€	1 669 750€*	4 465 130 €	6 134 880€
TOTAL RECETTES	2 152 374,69€	735 976,06€	1 024 759 €	2 120 161€	3 144 920€
A FINANCER	2 525 457,31€				2 989 960€

Conclusions : Forts investissements en 2021, conformément à la PPI

Nota Bene :

Dépenses : + 25 971 € RAR divers bâtiments intercommunaux, soit 1 695 721 € de RAR totaux

Communauté de Communes TOURAINNE VAL DE VIENNE :

6°) Budget annexe Ordures Ménagères

BUDGET ANNEXE OM / CA 2020

Excédent de fonctionnement, hors report : + 32 812,79 € (+38 540 € estimés fin novembre)

Excédent de fonctionnement, avec report : 159 888,40 €

Excédent d'investissement, hors report : + 3 586,76 €

Excédent de fonctionnement, avec report : 109 773,95 €

Section de fonctionnement			
Total fonctionnement	2 599 368,14	Total fonctionnement	2 759 257,54
011- Charges de gestion courante	2 456 980,49	70 - Produits du domaine, ventes	2 574 564,80
012 -Charges de personnel	53 955,00	74- Dotations et participations	0,00
014 -Atténuation de produits	0,00	75- Autres produits de gestion courante	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	26 320,73	76 -Produits financiers	0,00
66 - Charges financières	659,20	77 - Produits exceptionnels	50 604,40
67 - Charges exceptionnelles	45 477,88	78 - Reprise amortissement, dépréciation	0,00
042 - Opération d'ordre (amortissements)	15 974,84	042 - Opération d'ordre (amortissements)	7 011,73
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	002 - Excédents reportés	127 076,61
Section d'investissement			
001 Déficit reporté	0,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00
16 - Capital emprunt	3 666,68	001 Solde d'exécution section investissement	106 187,19
20 - Logiciel	183,00	1068 - Affectation résultat	0,00
21 - Immobilisations corporelles	1 526,67	040 - Opération d'ordre (amortissements)	15 974,84
op12 - Déchetterie Noyant	0,00		
op13 - Castille	0,00		
op16 - Conteneurs	0,00		
op17 - etudes devenir Castille	0,00		
040 - Opération d'ordre (amortissements)	7 011,73		
Total investissement	12 388,08	Total investissement	122 162,03
Total général des dépenses	2 611 756,22	Total général des Recettes	2 881 419,57

D
E
P
E
N
S
E
S

R
E
C
E
T
T
E
S

BUDGET ANNEXE OM / Prévisions 2021

- Contribution à l'habitant : Attente du DOB du SMICTOM
- **Participation aux déchèteries** : le solde de l'année 2020 (192 212.64 €) + 80% des prévisions 2021 du SMICTOM (80% de 977 317.51 €, soit 781 854.01 €). Donc la participation totale pour 2021 est de **974 066.65 €** (contre 783 616.02 € en 2020), **soit une hausse de 190 450.63 €.**
- **La hausse du 1^{er} semestre 2021 décidée en décembre 2020 de +1,43% se basait sur une participation déchèteries de 894 236 € et une hausse de 1% de la participation par habitant. Les élus espéraient ne pas augmenter la REOM au 2d semestre.**
- **Il faudra malheureusement l'augmenter.**

Merci pour votre attention